

LE TEMPS

deuxième pilier Vendredi 6 janvier 2012

La nouvelle bataille du taux de conversion

Par B.W.

La nouvelle bataille du deuxième pilier L'USS rejette toute nouvelle idée d'abaissement du taux de conversion

L'USS aura fort à faire pour empêcher une diminution du montant des rentes du deuxième pilier. Le rapport mis en consultation mercredi par le Conseil fédéral (LT du 05.01.12) esquisse différents scénarios pour compenser l'échec de la baisse du taux de conversion lors de la votation populaire du 7 mars 2010.

Pour le gouvernement, cette décision entraîne un manque à gagner de 600 millions ces prochaines années. Il met dès lors six variantes en discussion: nouvelle baisse du taux de conversion du capital accumulé en rentes annuelles; inscription dans la loi du taux plancher de 6,4% refusé en mars 2010; attribution de la compétence au Conseil fédéral ou à la Commission fédérale LPP de définir le taux chaque année; relèvement de l'âge de la retraite; fixation d'un pourcentage de conversion bas (autour de 6,0%) avec suppléments de rente variables. Rien de tout cela, proteste l'USS. Doris Bianchi, responsable du dossier social, estime que l'abaissement du taux de conversion ne permettrait plus aux retraités modestes de maintenir leur niveau de vie antérieur comme l'exige la Constitution. «On s'étonne de voir l'administration élaborer d'arrache-pied des variantes de baisse des rentes», s'étouffe-t-elle. L'USS présentera ses contre-propositions pour le financement du deuxième pilier dans quelques mois.

LE TEMPS © 2012 Le Temps SA